

# Sensibiliser les élèves des filières BTP, CAP, BAC PRO, BTS du second œuvre au risque lié à l'amiante

**Porteur(s) de l'action :** Rectorat

**Partenaire(s) associé(s) :** Région ; DIECCTE ; CGSS ; UROGEC ; DEAL ; OPCA ; FRBTP ; CMA ; CAPEB

**Territoire concerné :** La Réunion

**Public(s) concerné(s) :** futurs professionnels du BTP, enseignants des filières professionnelles

**Lien(s) avec le PNSE 3 :** élaborer et mettre en œuvre une feuille de route interministérielle « amiante » (action n° 1)

**Plans ou démarches existantes en lien avec la thématique :** plan régional Santé Travail 3 (PRST3)

## Objectif et finalité

**Objectif stratégique :** identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante.

**Objectifs transversaux :**

- protéger la santé des nouvelles générations,
- promouvoir les dynamiques territoriales en partenariat avec les collectivités locales.

**Objectif opérationnel :** transmettre les bonnes pratiques pour les particuliers et les professionnels artisans.

## Contexte, État des lieux, Enjeux

L'amiante est un minéral naturel fibreux intégré à la composition de nombreux matériaux de construction en raison de ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie.

L'amiante a été massivement utilisé dans les matériaux de construction en France pendant la période 1970-1990. Du fait du caractère cancérigène des fibres d'amiante, son utilisation a été définitivement interdite au 1<sup>er</sup> juillet 1997.

À La Réunion, près de 47 % des logements ont été construits entre 1971 et 1991, période de construction la plus intense de l'île.

Cette problématique constitue un enjeu majeur à La Réunion dans le cadre de la rénovation des bâtiments, et notamment du parc social ancien dans un contexte de croissance démographique importante.

Une mission d'expertise conduite par le ministère des Outre-mer sur la filière amiante (octobre 2017) constate que la formation des professionnels de la filière et des maîtres d'ouvrage n'est actuellement pas à la hauteur de la situation dans les DOM.

Une liste de recommandations est proposée avec notamment le renforcement des formations proposées aux professionnels et la sensibilisation des particuliers.

*Outre le besoin d'une structuration de la filière amiante à La Réunion (gestion des déchets amiantés, analyses des fibres d'amiante, formation des professionnels pour développer les compétences en matière de repérage et de désamiantage, aspects financiers), le renforcement de la communication et de la sensibilisation au risque amiante auprès de tous les acteurs de la chaîne d'intervention est indispensable.*

### Description de l'action

Cette action a pour but de sensibiliser les professionnels de demain au risque lié à l'amiante. Il s'agit de sensibiliser le corps des inspecteurs de l'éducation nationale à cette problématique, de mettre à la disposition des enseignants la plateforme amiante de la Chambre des Métiers, d'identifier des référents auprès des équipes pédagogiques, et de créer un kit pédagogique.

Un travail collaboratif doit être mis en place entre les enseignants, les tuteurs et les élèves.

L'habilitation SS4 opérateurs doit être intégrée dans les formations initiales avec pour objectif de faire progresser les entreprises en matière de compétences SS4.

### Calendrier et étapes de mise en œuvre

**Durée de l'action :** tout au long du PRSE3.

**Étapes de mise en œuvre :**

Action	Descriptif de l'action
1	Sensibilisation du corps des inspecteurs de l'éducation nationale sur cette problématique
2	Mettre à disposition des enseignants la plateforme amiante de la Chambre de Métiers
3	Intervention d'un enseignant référent ou d'un professionnel spécialiste du risque amiante auprès des équipes pédagogiques
4	Création d'un Kit pédagogique
5	Intervention des enseignants auprès des élèves avant toute période de stage en entreprise
6	Dans le cadre du dispositif Synergie BTP, informer les tuteurs
7	Diffusion des résultats obtenus au niveau de l'établissement, de l'académie et des partenaires du PRSE3
8	Formation initiale : intégration de l'habilitation SS4 opérateurs
9	Rechercher une action visant à faire progresser les entreprises en matière de compétences SS4

## Moyens

**Budget prévisionnel :**

- Budget lié à la mise en place des formations

**Financement :** sources à identifier : Région ; État ; CGSS (dispositif synergie BTP) ; FRBTP ; CMA

Moyens humains	Moyens techniques
Intervenant extérieur sollicitation active des partenaires	Logistique de réunions et formations Documentation

## Indicateurs

**Objectifs visés :**

- Sensibiliser tous les élèves de CAP, BAC PRO, BTS.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'enseignants formés</li> <li>✓ Nombre d'élèves formés par corps de métier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapports de stage dont le contenu doit mentionner si la problématique amiante a été abordée</li> <li>✓ Nombre de fiches remplies</li> <li>✓ Qualité des renseignements collectés</li> </ul>